



Konkurse - Faillites - Fallimenti

FR

1. Débitrice: **AINA Sàrl**, 1470 Lully
2. Déclaration de faillite: 20.01.2011
3. Suspension de faillite: 04.02.2011
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 07.03.2011
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Vente, pose et service après-vente d'installation de chauffages, sanitaires et de ventilation ainsi que travaux liés directement ou indirectement à l'entretien du bâtiment (réf. sect. 1)

Office cantonal des faillites, W. Girard, substitut
1700 Fribourg

00596871

